

# « Jusqu'à 100 € versés par mois » aux étudiants

Afin d'augmenter le pouvoir d'achat des jeunes, la Ville de Petit-Quevilly (Seine-Maritime) met en place un revenu minimum étudiant, dès la rentrée. Voici les critères à remplir.

Pourquoi ? Comment ?

Le revenu minimum étudiant, qu'est-ce que c'est ?

À l'échelle de la France, elles ne sont qu'une poignée. Une vingtaine de communes, situées sur tout le territoire, proposent un revenu minimum étudiant (RME) pour faire face à la précarité qui touche les jeunes scolarisés. Dès la rentrée de septembre, la Ville de Petit-Quevilly mettra également en place une aide pour aider ses étudiants.

« **Le déclic, ça a été le Covid et l'inflation. On a vu s'allonger les files d'attente lors des distributions alimentaires dédiées aux étudiants. On voulait vraiment faire quelque chose pour augmenter leur pouvoir d'achat** », explique Charlotte Goujon, maire PS de la ville.

Est-ce que c'est aux communes de le mettre en place ?

« **On ne peut que saluer ce genre d'initiative** », remarque Benjamin Flohic, président de Cop1. L'association aide, depuis 2020, les étudiants dans le besoin et assure notamment l'organisation de distributions gratuites de denrées et d'invendus alimentaires. « **On est pour tout ce qui peut donner un coup de pouce aux étudiants, quel que soit le montant. Mais la vérité, c'est que ça fait cinq ans qu'on attend une réforme des bourses qui doit tout changer, et l'État ne semble pas s'emparer de la question de la précarité étudiante.** »

Un constat qui se fait notamment sur le terrain : « **Après le Covid, on s'attendait à une accalmie et au contraire, on n'a jamais eu autant de gens aux distributions de nourriture**, souligne Benjamin Flohic. **Sans parler du problème du logement : on a encore reçu, il y a peu, des messages de jeunes qui envisagent déjà de dormir dans leur voiture à la rentrée.** »

Quels sont les critères d'éligibilité ?

Chaque ville se base sur ses propres critères. Le premier, dans le cas présent, est d'habiter Petit-Quevilly depuis au moins un an, quelle que soit la ville dans laquelle on étudie. Ensuite, il faut obligatoirement être inscrit ou inscrite dans une filière d'études supérieures. Enfin, il faut être âgé de moins de 26 ans.

Comment le montant de ce revenu est-il défini ?

Toute personne qui souhaite obtenir cette aide doit déposer un dossier en mairie. « **Il sera étudié et le montant du RME sera déterminé par le reste à vivre journalier**, assure Charlotte Goujon. **C'est-à-dire ce qu'il reste à l'étudiant pour vivre, une fois toutes les charges déduites, comme le loyer, l'abonnement aux transports, etc.** »

Au maximum, le RME pourra aller « **jusqu'à 100 € par mois** » et sera versé en dix mensualités au cours de l'année.

Des contreparties sont-elles nécessaires ?

Les étudiants et étudiantes qui bénéficieront de cette aide devront justifier d'une progression dans leurs études : ainsi, une présence supérieure à deux ans dans un même niveau n'ouvrira pas de droit à un renouvellement du RME.

De plus, l'attribution de ce revenu s'accompagnera de la signature d'un contrat entre la Ville et l'étudiant. Ce dernier s'engagera, une fois par an, à apporter son aide dans des actions collectives d'intérêt public, comme une intervention dans un établissement scolaire ou une journée passée avec les pensionnaires d'une résidence autonomie.

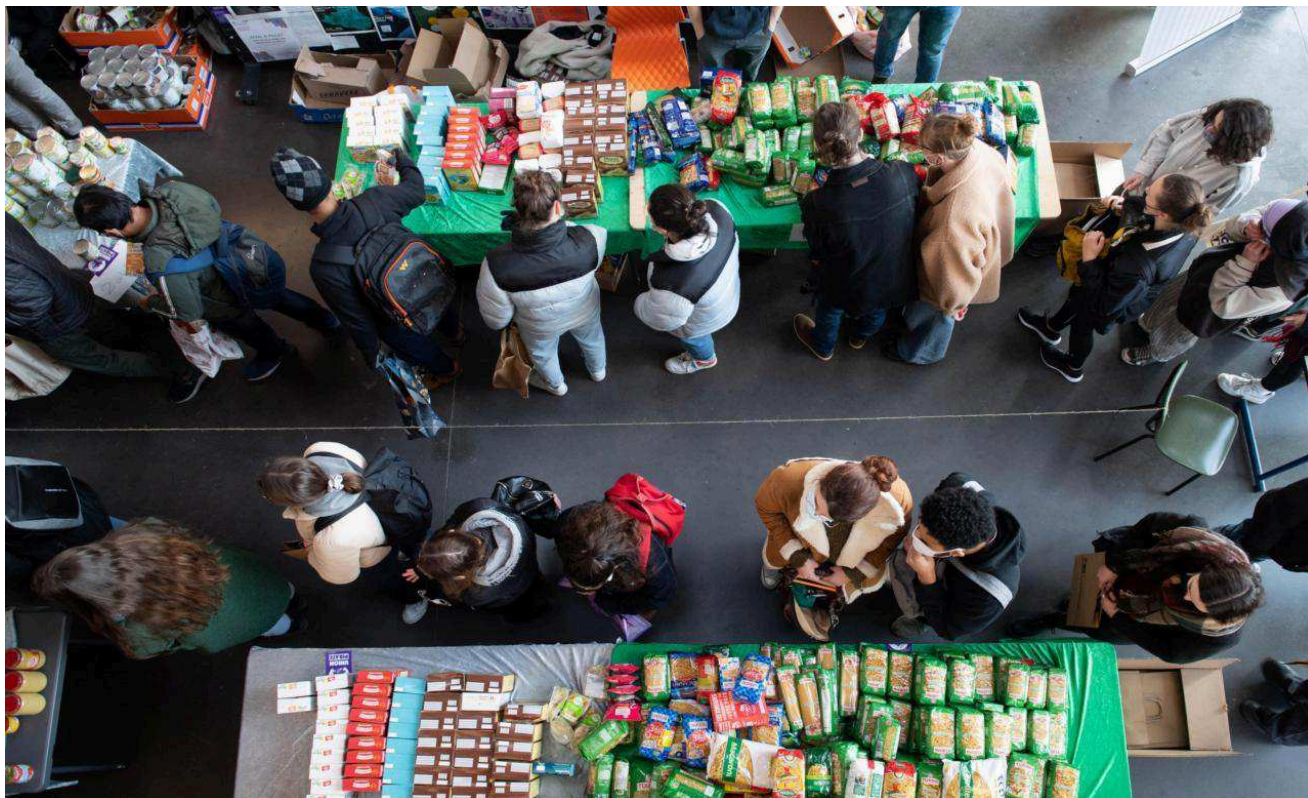
Est-il cumulable avec d'autres aides ?

Oui, le RME est compatible avec d'autres sources de revenus. « **Par exemple, on peut très bien imaginer qu'il vienne compléter une bourse communale comme celle que nous avons mise en place, ou un emploi** », précise la maire.

S'agit-il d'une expérimentation ?

Non, selon Charlotte Goujon, « **il s'agit bien d'un dispositif pérenne. La seule forme d'expérimentation concerne le nombre d'étudiants qui en feront la demande, puisqu'il s'agit de la première année pour le RME.** » En fonction du bilan de fin d'année, le dispositif pourrait ainsi être amené à évoluer.

Jérôme BEQUET.



Alors que les files d'attente s'allongent lors des distributions alimentaires dédiées aux étudiants, la Ville de Petit-Quevilly met en place une aide pour augmenter leur pouvoir d'achat. (Photo d'illustration). Archives Ouest-France / Thomas Brégaradis